

CHARTRE DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE DE LA ZONE D'ACTIVITES D'OUVILLE THIEVILLE (14)

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes des Trois Rivières

Durée : 9 mois

Date : Mars 2007 à Décembre 2007

Périmètre : L'ancien camp militaire de Percy-en-Auge se situe entre les communes de Mézidon-Canon et de Saint-Pierre-sur-Dives, au sud-est de l'agglomération Caennaise capitale du département du Calvados en Basse-Normandie. Ce camp s'étend sur trois communes et deux intercommunalités : Percy-en-Auge sur la Communauté de Communes de la Vallée d'Auge et Ouville-la-Bien-Tournée et Thiéville sur la Communauté de Communes des Trois Rivières (CC3R). Sur les 37,8 ha que compte au total le camp, seuls les 23 ha se trouvant sur le territoire de la CC3R font l'objet de la présente étude.

Coût : 24 850 euros H.T.

Chef de Projet : A. DUPRIÉ

MISSION

- Réaliser un diagnostic par une analyse du contexte local et des entreprises de la zone
- Proposition d'actions et élaboration d'un tableau de bord
- Elaboration de la Charte et fiche de poste du Gestionnaire de Zone



OBJECTIFS DE LA MISSION

- Répondre aux exigences réglementaires afférentes aux activités des entreprises
- Améliorer la qualité environnementale de la zone par une gestion préventive des impacts environnementaux (aménagements paysagers, gestion des eaux pluviales, traitement des effluents, transport et signalétique...)
- Donner des réponses précises aux interrogations et aux inquiétudes des riverains
- Mutualiser les besoins des entreprises et faire des économies d'échelle (entretien des espaces verts, assainissement, gardiennage de la zone, lutte contre l'incendie, commandes groupées de matériel, partage des frais entre plusieurs entreprises bénéficiaires ...)
- Anticiper les besoins des entreprises et répondre à leurs attentes par des services adaptés (voiries, approvisionnements en eau et en énergie, conteneurs déchets...)

RESULTATS OBTENUS

- Une friche industrielle réhabilitée par le développement d'un pôle d'activités dédié au traitement et à la valorisation de déchets avec l'implantation de nouvelles entreprises sur la communauté de communes
- Une charte de qualité environnementale et un engagement des entreprises et de la collectivité sur :
 - une maîtrise des pollutions avec des travaux importants de réhabilitation sur le site
 - une mutualisation des besoins et des investissements
 - un engagement vers une certification ISO 14 001 de la zone
- Un développement de la filière énergétique pendant la phase de réhabilitation : éolien, photovoltaïque, méthanisation des déchets...
- Une expérience reconnue et exemplaire de réhabilitation de zone : visite d'une délégation de l'Union Européenne et de la Russie

